

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD340

présenté par
M. Giraud, M. Falorni et M. Krabal

ARTICLE 2

A l'alinéa 12, après les mots :

" contrat ",

insérer les mots :

" de performance ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

L'exposé des motifs parle clairement de "contrat de performance" entre l'Etat et SNCF Réseau, il n'y a aucune raison valable de ne pas le préciser dans le texte même de la loi.